Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

JEUDI 27 FEVRIER 2020

DELIBERATION	**N°08/27-02-2020/211**

Nombre total de Membres Titulaires	:	**40**
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	**35**
Membres Titulaires présents	:	**22**
Pouvoirs	:	**10**
Quorum	:	**18**
Nombre de votants	:	**32**
Adoption	:	**32**

Votants : Mmes, MM.
ALBERTINI Paola, BENEDETTI Patrick, CASTELLI Jean-François, CHIARELLI Pierre, DELOVO Cosima Sandra, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LEONETTI Paul, MARCAGGI Paul, MASSA Paule François, NEGRETTI Pierre, NICOLAI Don François, NURY VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, RUTILY Alexandre, SIMONI PIACENTINI Céline, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

Avaient donné pouvoir : Mmes, MM.
CECCALDI Brigitte à NEGRETTI Pierre, CESARINI Lena à GIOVANNI Auguste, CROS Jessica à FRASSATI Jeanne, HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, LARRIEU Anne-Marie à MARCAGGI Paul, MICHELI Virginie à GOFFI Karina, NUNZI Antoinette à NURY VOLPI Nathalie, OTTAVI Antoine à VENTURINI Stefanu, POGGI Joëlle à CASTELLI Jean-François, VOILLEMIER Simone à PAOLI Jean-François.

Membres associés présents : M. GIRASCHI Jean, M. VENTURI Alain

OBJET :
COMMISSIONS REGLEMENTEES DE LA CCI DE CORSE :
Désignation des Membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts

Considérant l'élection de M. Jean DOMINICI au poste de Président de la CCI de Corse, actée par délibération de l'Assemblée Générale CCIC n°01/13-01-2020/201 ;

Vu les dispositions du_Règlement Intérieur de la CCI de Corse - Chapitre 2 - Section 5 « Les Commissions règlementées » - Chapitre 7 - Section 2 - « Prévention des risques de prise illégale d'intérêts » Article 7.2.7 - Composition de la commission de prévention des conflits d'intérêts :

Le nombre de membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé à cinq.
La commission comporte au moins trois membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI en dehors du président, du trésorier et de leurs délégataires et des membres de la commission des finances et de la commission consultative des marchés.
Elle comprend au moins un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales. Cette personne qualifiée peut présider la commission de prévention des conflits d'intérêt.

.../ ...

Conformément aux dispositions du code de commerce et sur proposition de son Président, l'Assemblée Générale de la CCI de Corse approuve les désignations des membres élus ci-après pour siéger au sein de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse :

- **Président :** Etienne CECCALDI (Personnalité extérieure)

- **Membres :** Mme Vanessa TABERNER
  M. Pierre ORSINI
  M. Don François NICOLAI
  M. Paul LEONETTI

La composition Commission de Prévention des Conflits d'intérêts fera l'objet d'une annexe au Règlement Intérieur de la CCI de Corse.

Bastia, le 27 février 2020

Le Président,

Jean DOMINICI